

L'honorable M. SCOTT: Parfaitement. Je ne crois pas que les intéressés aient rien obtenu de l'Etat de Washington. Ce chemin a fait de très bonnes affaires et a transporté tout le trafic de cette région à Spokane. Si l'honorable sénateur veut bien parcourir le paragraphe *h*, il verra que des dispositions y sont prises quant aux terres:—

(*h.*) Que si la compagnie ou toute autre compagnie avec laquelle elle aura fait quelque convention à ce sujet, vient, à raison de la construction du dit chemin ou d'aucune de ses parties, tel que stipulé dans la dite convention, à avoir droit d'obtenir et obtient des terres à titre de subvention de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique, alors ces terres, en exceptant celles qui, d'après l'opinion du directeur de la Commission géologique du Canada (exprimée par écrit), seront des terres houillères, seront vendues au public par la compagnie ou par telle autre compagnie, conformément aux règlements et à des prix n'excédant pas ceux prescrits de temps à autre par le Gouverneur en conseil, en tenant compte des règlements provinciaux alors existant et pouvant s'y appliquer,—l'expression "terres" comprenant tous les minéraux et le bois qui s'y trouvent, et dont on disposera comme susdit, soit avec ou sans le terrain, selon que le Gouverneur en conseil le prescrira.

C'est-à-dire que pratiquement la chose est sous le contrôle du Gouverneur en conseil.

L'honorable M. WOOD: Cette même clause que l'honorable ministre vient précisément de lire en est une qui m'a fait concevoir la pensée que ces 4,000,000 d'acres de terre doivent avoir de la valeur, autrement il ne serait pas nécessaire d'imposer des restrictions à leur égard.

L'honorable M. SCOTT: Cela a été inséré à titre de précaution afin que la compagnie ne put pas détenir ces terres et empêcher les acheteurs de les acquérir, s'ils jugeaient à propos de le faire.

L'honorable M. WOOD: Cela doit être la conséquence de l'idée que ces terres ont une valeur considérable. Réellement je crois que le gouvernement, en examinant une entreprise de ce genre, devrait s'assurer si ces terres ont quelque valeur, et aussi quel sera le coût de la construction d'un chemin de fer dans cette partie-là du pays. Autrement il est très difficile pour les membres de cette Chambre ou n'importe qui n'ayant pas eu l'occasion de se renseigner par lui-même, de se rendre compte des avantages que présente un tel arrangement. Si ces terres ont quelque valeur,—si elles valent même une piastre par acre, vous pouvez vous convaincre,

honorables messieurs que l'ensemble de la subvention suffit amplement pour couvrir les frais de construction de cette voie ferrée, même dans le cas où elle exigerait des travaux coûteux.

L'honorable M. SCOTT: Il y a un certain nombre de chemins dans la Colombie-Britannique qui ont obtenu de semblables subventions, et il me reste encore à apprendre qu'aucune d'entre eux aient pu utiliser leurs terres. Il y a là-bas des terres disponibles en abondance.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je ne vois pas que les minéraux contenus dans les terres accordées comme subvention aient été réservés par la Couronne.

L'honorable M. SCOTT: Oui, toutes les terres situées dans la Colombie-Britannique.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Si tous les minéraux ont été réservés par la Couronne, il n'y a aucune valeur dans les terrains houillers. Il existe de petites étendues de territoire dans certaines parties de cette région, qui sont très bien boisées et où l'on trouve d'excellent bois marchand, mais il n'y a pas une grande quantité de terre après que vous avez laissé Pincher Creek jusqu'à ce que vous atteigniez le Défilé du Nid de Corbeau en allant à la Colombie, si ce n'est quand vous touchez le Kootenay méridional. Il y a un peu de bonne terre à Carnbroke, ou le colonel Baker a son exploitation, et où il y a une école industrielle. Il y a très peu de terrains forestiers dans cette partie-là du pays. La raison pour laquelle j'en parle avec tant de certitude, c'est que j'ai traversé à cheval cette contrée à partir du fort McLeod jusqu'à la Colombie, à travers le Défilé du Nid de Corbeau; j'ai fait ce voyage afin de me renseigner par une visite sur les lieux, et m'assurer de ce qu'il y avait.

Si je comprends bien cette transaction faite avec la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, cette dernière se serait assurée de la charte de la Compagnie du chemin de fer méridional de la Colombie-Britannique. Elle lui a payé conditionnellement une certaine somme, et elle devait avoir la possession de 5,000 acres seulement de terrains houillers destinés à son propre usage afin d'empêcher,—